



Calcul soultes - Héritage

Par **BNJ2012**, le **28/12/2023** à **11:35**

Bonjour,

Dans le cadre d'un héritage, je voulais savoir si le cas suivant était normal :

Premier cas :

La maison (100 000€) est réparti de la façon suivante :

$1/2 + 1/4$, soit $5/8$ ème pour ma mère (62500€)

$1/8$ ème pour mon frère (12500€)

$1/8$ ème pour ma soeur (12500€)

$1/8$ ème pour moi même (12500€)

Ma mère ne souhaitant pas reprendre la maison, celle-ci sera divisé en 3

$1/3$ pour mon frère (33 333€)

$1/3$ pour ma soeur (33 333€)

$1/3$ pour moi (33 333€)

Nous avons une soulte chacun de 20 8333€ à ma mère

Est-ce que ce premier cas vous semble juste ?

Second cas :

Les bien matériels (10 000€) sont répartis de la façon suivante :

$1/2 + 1/4$, soit $5/8$ ème pour ma mère (6250€)

$1/8$ ème pour mon frère (1250€)

$1/8$ ème pour ma soeur (1250€)

$1/8$ ème pour moi même (1250€)

Dans la partie attribution, la notaire inscrit :

$1/4$ du matériel pour chaque indivisionnaire

Donc 2500€ chacun

Autrement dit, les enfants ont une soulte de 1250€ à reverser à ma mère.

Est-ce normal d'avoir une soulte à payer alors qu'on ne souhaite pas racheter le matériel ?

On souhaite juste conserver tout les 4 le matériels, donc ça ne me dérangerait pas d'être toujours propriétaire d' $1/8$ ème du matériel

Par **Marck.ESP**, le **28/12/2023** à **16:10**

Bonjour

[quote]

Ma mère ne souhaitant pas reprendre la maison, celle-ci sera divisé en 3

[/quote]

Il serait utile de préciser l'option retenue par votre mère... 25% en pleine propriété ?

[quote]

Ma mère ne souhaitant pas reprendre la maison, celle-ci sera divisé en 3

[/quote]

L'évaluatuaion de 100 k€ concerne-t-elle les 50% entrant dans la succession ou la totalité de la maison ?

[quote]

Est-ce normal d'avoir une soulte à payer alors qu'on ne souhaite pas racheter le matériel ?

[/quote]

Un héritage n'est pas un achat, votre mère ne peut pas vous contraindre à lui reprendre ce dont elle ne veut pas..